

# Manuel d'utilisation

---

## Pass PROtourism, édition 2018



### Contenu

1.	Généralités.....	1
2.	A qui s'adresse le Pass PROtourism ? .....	1
3.	Pourquoi participer au Pass ?.....	1
4.	Proposer une offre .....	1
5.	Recevoir son Pass PROtourism.....	2
6.	Utilisation du Pass PROtourism .....	2
7.	Modification ou suppression d'une offre.....	3
8.	Contact .....	3

## 1. Généralités

Ce document est à considérer comme un mode d'emploi. Vous trouvez de plus amples informations concernant le Pass PROtourism sur le site internet [www.protourism.ch](http://www.protourism.ch).

## 2. A qui s'adresse le Pass PROtourism ?

Il s'adresse :

- 1) aux prestataires touristiques et partenaires clés de FRIBOURG REGION.
- 2) au personnel d'accueil et d'information travaillant au sein d'une entreprise touristique.

Afin d'éviter tout abus, l'usage du Pass est strictement limité au personnel et employeurs d'entreprises touristiques du canton de Fribourg. De plus, **seuls les collaborateurs d'entreprises proposant des offres dans le Pass peuvent bénéficier de ce dernier**. Aucune exception ne sera admise.

En 2016, environ 600 personnes ont pu bénéficier du Pass PROtourism et partir à la découverte des 76 offres incluses dans cette mesure. En 2018, d'autres offres seront disponibles sur le site [www.protourism.ch](http://www.protourism.ch). Cependant, la distribution des Pass ne devrait pas dépasser les 700 exemplaires. En effet, afin de limiter l'investissement financier des partenaires du Pass PROtourism, l'Union fribourgeoise du Tourisme se réserve le droit de restreindre le nombre d'ayant droit à 700 personnes.

Nous entendons par prestataires touristiques :

- Les organisations touristiques
- Les restaurants
- Les prestataires d'activités touristiques
- Les musées et lieux d'exposition
- Les guides et accompagnateurs de montagne
- Les lieux d'hébergement

## 3. Pourquoi participer au Pass ?

Le Pass PROtourism est une mesure issue du projet Enjoy Switzerland FRIBOURG REGION. Cette dernière vise principalement à mieux former le personnel touristique sur les nombreuses richesses touristiques du canton de Fribourg. Elle permet donc d'apprendre à connaître les offres de la région et de mieux les vendre.

Ainsi, cette mesure s'avère intéressante pour les partenaires du projet. En effet, il s'agit d'une situation win-win qui permet, d'une part, de connaître gratuitement l'offre cantonale et, d'autre part, une mise en valeur et meilleure promotion des entreprises touristiques fribourgeoises. De plus, le visiteur communiquera l'expérience vécue à ses proches, offrant encore une meilleure visibilité aux partenaires du projet.

Enfin, dans un second temps, le Pass peut amener plus de clientèle aux différents prestataires touristiques de la région. En effet, il est facilement envisageable que les détenteurs du Pass PROtourism ne visitent pas les établissements individuellement. Des revenus sont donc tout de même garantis aux prestataires.

## 4. Proposer une offre

Pour rappel, dès 2013, seules les entreprises proposant une ou plusieurs offres pourront proposer le Pass à leurs collaborateurs. De plus, le Pass PROtourism ne comprendra que des **prestations gratuites pour un nombre illimité d'entrées**.

Pour proposer une nouvelle offre, veuillez contacter Mme Anne Schmidlin à l'Union fribourgeoise du Tourisme par téléphone au +41 (0)26 407 70 20 ou par mail à l'adresse [anne.schmidlin@fribourgregion.ch](mailto:anne.schmidlin@fribourgregion.ch) en indiquant les informations suivantes :

- a. Nom de l'entreprise touristique
- b. Nom et prénom de l'employeur
- c. Contact (adresse, téléphone et e-mail)
- d. Proposition d'offre

## 5. Recevoir son Pass PROtourism

Une fois l'offre émise et validée par l'Union fribourgeoise du Tourisme, les Pass seront envoyés à l'employeur qui transmettra ensuite les Pass PROtourism à ses collaborateurs. Pour se faire, les employeurs communiquent une liste des employés qu'ils désirent inscrire au Pass PROtourism. Dans cette liste, merci d'indiquer obligatoirement :

- a. Nom et prénom de l'employé
- b. Contact (adresse, téléphone et e-mail)
- c. Fonction au sein de l'entreprise

Afin de s'assurer que l'employé travaille pour l'entreprise mentionnée lors de son inscription, le Pass est envoyé à l'employeur (c'est-à-dire la personne de contact ayant proposé l'offre) qui devra ensuite le donner à son employé ou annoncer l'abus à Mme Anne Schmidlin de l'Union fribourgeoise du Tourisme.

Enfin, l'Union fribourgeoise du Tourisme s'engage à faire parvenir les Pass dans un délai maximal de 5 jours ouvrables à compter de la date d'inscription du nouveau détenteur.

## 6. Utilisation du Pass PROtourism

Une fois le Pass reçu, il est immédiatement possible de l'utiliser. Il s'agit alors de vérifier quels prestataires participent au Pass sur le site internet [www.protourism.ch](http://www.protourism.ch) dans la rubrique « Pass PROtourism » puis d'entrer dans la rubrique « Offres 2018 »

Il suffit ensuite aux membres du Pass de se rendre sur place pour bénéficier de l'offre choisie. La simple présentation du Pass à l'entrée ou la mention lors de la réservation dans le cas des hôtels et de certains restaurants (selon conditions sur notre site) suffisent pour avoir l'accès gratuit aux offres.

Attention, si les prestataires ont un doute sur l'identité de la personne, ils ont le droit d'exiger une pièce d'identité. De plus, le prestataire est en droit de signaler à l'Union fribourgeoise du Tourisme tout abus concernant l'utilisation du Pass. Cette dernière s'occupera ensuite d'imposer les mesures nécessaires.

Pour cette nouvelle édition, le Pass PROtourism gardera son design actuel.



7.

## 8. Modification ou suppression d'une offre

Il est en tout temps possible pour les entreprises de modifier ou supprimer leur(s) offre(s). Il leur suffit de contacter Anne Schmidlin à l'Union fribourgeoise du Tourisme par téléphone au +41 (0)26 407 70 20 ou mail à l'adresse [anne.schmidlin@fribourgregion.ch](mailto:anne.schmidlin@fribourgregion.ch). Cependant, en cas de suppression de votre offre en cours d'année, les Pass de vos collaborateurs seront automatiquement annulés.

## 9. Contact

Il se peut que vous rencontriez des difficultés ou que vous ayez des remarques, des suggestions d'amélioration ou des questions, n'hésitez pas à nous en faire part.

Union fribourgeoise du Tourisme  
Anne Schmidlin  
Rte de la Glâne 107  
1700 Fribourg  
Tel. +41 (0)26 407 70 20  
Fax +41 (0)26 407 70 29  
[anne.schmidlin@fribourgregion.ch](mailto:anne.schmidlin@fribourgregion.ch)